Entrer en démarche de certification AB

OBJECTIFS

Etre en mesure de mettre en place une démarche de certification AB sur son exploitation afin de valoriser ses pratiques et de se situer sur le marché de la bio.

ENJEUX

Le marché de la bio connait une augmentation structurelle (consommation à domicile +21% / à l'année 2016). C'est aujourd'hui un marché porteur, donc une opportunité pour les exploitations agricoles de sécuriser leurs circuits de commercialisation.
D'autre part nombre d'agriculteurs s'interrogent sur le moyen de faire évoluer leurs pratiques vers un meilleur respect de l'environnement. La certification AB, mais aussi, selon les marchés d'autres marques privées, permettent à l'agriculteur de faire reconnaitre son engagement dans le respect de la nature et de mieux valoriser sa production.

PRÉ-REQUIS

Une première scéance est proposée à distance, il est donc nécéssaire d'avoir un poste informatique et une connexion internet à disposition.
Connaissances informatique : utilisation basique d'internet.

CONTENU

Formation à distance, environ 2h fractionnables :
Connaître les démarches pour s'installer ou convertir son exploitation en AB, connaitre les aides existantes, connaitre les cahiers des charges concernant sa propre production
Identifier la situation du marché dans sa propre filière, dans son propre territoire

Formation en salle, jour 1 :
Inscrire l'AB dans les autres démarches de progrès ou de certification, exemple de Nature et Progrès.
Etre en capacité d'aller chercher des informations précises sur la réglementation et d'actualiser ses connaissances, être en mesure d'identifier les aides à l'agriculture biologique mobilisables selon l'exploitation concernée
Identifier les modifications et/ou spécificités techniques d'une conduite en AB, ainsi que les leviers d'actions pour son propre projet

Formation en salle, jour 2 :
Identifier les implications de cette conversion en termes financiers, Identifier les marchés accessibles
Identifier les actions nécessaires pour mener à bien le projet , être en capacité de définir les étapes de son projet

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
CIVAM bio 34

DURÉE : 2 jour(s)
DATE LIMITE : 13/03/2018

TARIFS

Adhérent	**594 €**
Non adhérent	**594 €**
Non agricole	**594 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

NOTE : Repas tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
19/03/2018	Batiment B, Mas de Saporta 34000 Hérault	Formateur : Céline Mendes, conseil et développement en agriculture biologique, Civam Bio 34 Intervenant technique selon filière
14/03/2018	Batiment B, Mas de Saporta 34000 Hérault	Formateur : Céline Mendes, conseil et développement en agriculture biologique, Civam Bio 34 Intervenant : animateur Nature et progrès.

THÈMES

FINANCEURS

Création d\'activité / diversification

Pratiques et productions agricoles

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)